



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « Tunisie Valeurs Asset Management » gestionnaire de
« FCP BIAT EPARGNE ACTIONS »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 95.832.741, un actif net de D : 91.144.850 et un bénéfice de D : 15.568.091.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP BIAT Epargne Actions » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 mars 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

FCP BIAT EPARGNE ACTIONS

Immeuble INTEGRA
Centre Urbain Nord , cité Mahrajène, 1082 Tunis

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Bilan

Etat de résultat

Etat de variation de l'actif net

Notes aux états financiers

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>93 507 327</u>	<u>62 388 051</u>
Actions et droits rattachés		73 633 827	50 571 811
Obligations et valeurs assimilées		19 873 500	11 816 240
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 395 693</u>	<u>2 115 733</u>
Disponibilités		1 395 693	2 115 733
Créances d'exploitation	5	<u>929 720</u>	<u>5</u>
TOTAL ACTIF		<u>95 832 741</u>	<u>64 503 789</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	3 811 394	577 430
Autres créditeurs divers	7	876 497	1 241 299
TOTAL PASSIF		<u>4 687 891</u>	<u>1 818 729</u>
ACTIF NET			
Capital	8	92 884 128	61 570 063
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		842	459
Sommes distribuables de l'exercice		(1 740 121)	1 114 538
ACTIF NET		<u>91 144 850</u>	<u>62 685 060</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>95 832 741</u>	<u>64 503 789</u>

ETAT DE RESULTAT
 (Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2025	<i>Année</i> 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	3 220 121	2 517 381
Dividendes		2 459 022	2 173 646
Revenus des obligations et valeurs assimilées		761 099	343 735
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 220 121	2 517 381
Charges de gestion des placements	10	(4 830 097)	(1 379 269)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(1 609 976)	1 138 112
Autres charges	11	(95 588)	(76 669)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 705 564)	1 061 443
Régularisation du résultat d'exploitation		(34 557)	53 095
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(1 740 121)	1 114 538
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		34 557	(53 095)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		16 055 518	4 039 119
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 286 617	629 956
Frais de négociation de titres		(68 481)	(41 751)
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 568 091	5 688 767

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2025	<i>Année</i> 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>15 568 091</u>	<u>5 688 767</u>
Résultat d'exploitation	(1 705 564)	1 061 443
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 055 518	4 039 119
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 286 617	629 956
Frais de négociation de titres	(68 481)	(41 751)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1 055 726)</u>	<u>(1 565 590)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>13 947 426</u>	<u>(4 799 766)</u>
Souscriptions		
- Capital	67 887 954	41 178 308
- Régularisation des sommes non distribuables	8 622 540	574 201
- Régularisation des sommes distribuables	255 587	1 024 399
Rachats		
- Capital	(56 125 177)	(46 294 548)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 344 907)	(76 124)
- Régularisation des sommes distribuables	(348 571)	(1 206 002)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>28 459 790</u>	<u>(676 589)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	62 685 060	63 361 650
En fin de l'exercice	91 144 850	62 685 060
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	742 859	810 193
En fin de l'exercice	884 780	742 859
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,014</u>	<u>84,383</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>23,86%</u>	<u>10,74%</u>

FCP BIAT EPARGNE ACTIONS

Immeuble INTEGRA- Centre Urbain Nord
Tunis Mahrajène, 1082-Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP BIAT Epargne Actions » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la « BIAT » et la société « BIAT Asset Management » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 04 Juillet 2006.

Le fonds a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie a été fixée initialement à 7 ans puis prorogée à 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 janvier 2007.

Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2022 a décidé de diviser la valeur liquidative du fonds en la ramenant de 100 dinars à 50 dinars.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP BIAT Epargne Actions » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la « BIAT ». Le gestionnaire étant « Tunisie Valeurs Asset Management ». Ex « BIAT asset management »

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 93.507.327 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		50 204 318	73 633 827	80,79%
	Actions		49 836 842	72 925 404	80,01%
TN0003400058	AMEN BANK	98 533	4 252 221	4 900 933	5,38%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	62 410	2 382 672	4 166 055	4,57%
TN0001800457	BIAT	44 000	3 434 844	4 861 692	5,33%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 155 000	2 375 027	2 159 850	2,37%
TN0007670011	DELICE HOLDING	591 000	4 652 036	7 602 624	8,34%
TN0007510019	LAND'OR	100 500	834 166	1 483 882	1,63%
TN0007620016	MPBS	410 120	1 776 838	3 579 527	3,93%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	474 597	4 198 685	4 155 097	4,56%
TN0007610017	SAH LILAS	492 000	4 443 353	6 791 568	7,45%
TN0007740012	ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	51 500	282 097	240 402	0,26%
TN0001100254	SFBT	130 000	1 690 720	1 627 470	1,79%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	91 500	1 597 963	1 756 708	1,93%
TN0006560015	SOTUVER	375 500	2 713 581	5 186 030	5,69%
TN0006060016	STAR	142 108	5 204 234	9 063 790	9,94%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	69 500	2 274 300	2 280 017	2,50%
TN0007270010	TPR	694 000	3 193 937	7 978 223	8,75%
TN0005700018	P.G.H	133 360	2 022 994	2 445 289	2,68%
TN0007720014	UNIMED	279 671	2 507 174	2 646 247	2,90%
	Droits		367 475	708 423	0,78%
TN823JXM7T75	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	53 361	340 925	687 823	0,75%
TNLPW5AW8TJ4	SAM DA 2025-8/85	51 500	26 550	20 600	0,02%
	Bons de Trésor Assimilables		18 408 084	19 873 500	21,80%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	500	500 050	517 321	0,57%
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	10 000	9 740 000	10 422 955	11,44%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	230	221 513	231 746	0,25%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5%	460	419 980	472 639	0,52%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5%	290	265 060	297 968	0,33%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	460	426 944	441 413	0,48%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	150	135 450	143 939	0,16%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	130	123 461	133 540	0,15%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	600	561 780	614 542	0,67%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	1 495	1 337 726	1 467 614	1,61%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	400	373 480	415 731	0,46%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	700	645 400	727 339	0,80%
TNCYAUILJ413	BTA 9,87% 08 JANVIER 2032	3 600	3 657 240	3 986 752	4,37%
	Total		68 612 402	93 507 327	102,59%

FCP BIAT Epargne Actions
Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	54 368 468	257 164	7 762 419	62 388 051	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	19 387 400			19 387 400	
Bon de Trésor Assimilables	16 510 386			16 510 386	
Cessions de l'exercice					
Actions	(12 198 127)			(12 198 127)	1 217 322
Bon de Trésor Assimilables	(9 455 725)			(9 455 725)	69 295
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres			16 055 518	16 055 518	
Variation des Intérêts courus nets		819 824		819 824	
Soldes au 31 décembre 2025	68 612 402	1 076 988	23 817 937	93 507 327	1 286 617

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 929.720 contre D : 5 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Vente de titres à encaisser	817 938	-
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée	111 777	-
Autres	5	5
Total	<u>929 720</u>	<u>5</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 3.811.394 contre D : 577.430 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	3 802 641	571 264
Rémunération du dépositaire	8 753	6 166
Total	<u>3 811 394</u>	<u>577 430</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 876.497 contre D : 1.241.299 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	7 355	5 181
Retenues à la source	9 908	6 772
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée	-	391 415
Achat de titres à décaisser	837 801	817 285
Honoraires du commissaire aux comptes	19 023	18 725
Autres	2 410	1 921
Total	<u>876 497</u>	<u>1 241 299</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	61 570 063
Nombre de parts	742 859
Nombre de copropriétaires	1 781

Souscriptions réalisées

Montant	67 887 954
Nombre de parts émises	819 086
Nombre de copropriétaires nouveaux	1 134

Rachats effectués

Montant	(56 125 177)
Nombre de parts rachetées	(677 165)
Nombre de copropriétaires sortants	(994)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 055 518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 286 617
Régularisation des sommes non distribuables	2 277 633
Frais de négociation de titres	(68 481)

Capital au 31-12-2025

Montant	92 884 128
Nombre de parts	884 780
Nombre de copropriétaires	1 921

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 3.220.121 contre D : 2.517.381 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 459 022	2 173 646
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des BTA	761 099	343 735
TOTAL	3 220 121	2 517 381

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D : 4.830.097 contre D : 1.379.269 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 045 374	814 154
Rémunération variable du gestionnaire	3 697 609	497 269
Rémunération du dépositaire	87 115	67 846
Total	<u>4 830 097</u>	<u>1 379 269</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 95.588 contre D : 76.669 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	73 199	57 009
Honoraires du commissaire aux comptes	21 297	18 586
Autres	1 091	1 074
Total	<u>95 588</u>	<u>76 669</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	3,639	3,389	3,390	7,367	8,057
Charges de gestion des placements	(5,459)	(1,857)	(1,170)	(2,294)	(2,578)
Revenus net des placements	(1,820)	1,532	2,220	5,074	5,479
Autres charges	(0,108)	(0,103)	(0,100)	(0,194)	(0,216)
Résultat d'exploitation (1)	(1,928)	1,429	2,120	4,879	5,263
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,039)	0,071	0,102	0,024	(0,730)
Sommes distribuables de l'exercice	(1,967)	1,500	2,222	4,904	4,533
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18,146	5,437	2,383	(0,447)	12,274
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,454	0,848	0,052	(0,536)	(2,665)
Frais de négociation de titres	(0,077)	(0,056)	(0,049)	(0,237)	(0,125)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	19,523	6,229	2,386	(1,220)	9,485
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	17,595	7,658	4,505	3,659	14,748
Résultat non distribuable de l'exercice	19,523	6,229	2,386	(1,220)	9,485
Régularisation du résultat non distribuable	2,574	0,670	0,334	(0,209)	(1,168)
Sommes non distribuables de l'exercice	22,097	6,900	2,720	(1,429)	8,317
Distribution des dividendes	1,500	2,222	4,904	4,533	1,001
Valeur liquidative	103,014	84,383	78,205	151,431	152,489
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	5,83%	2,28%	1,52%	1,51%	1,76%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,13%	0,13%	0,13%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,10%	1,85%	2,89%	3,23%	3,09%

FCP BIAT Epargne Actions
Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis

12.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion du FCP "BIAT – EPARGNE ACTIONS" est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

"TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT" a instauré à partir du 16 octobre 2024 une commission de surperformance applicable dès que le fonds réalise un rendement supérieur à 8%. Cette commission, calculée après déduction de tous les frais et commissions, est de 20% HT par an de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimum de 8%.

La "BIAT" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, et réglée mensuellement à terme échu.

TUNISIE VALEURS assure la fonction du distributeur des titres du fonds. Sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.